

SECTION 4 - DÉCLARATION D'UN AGENT CANADIEN AUTORISÉ

Nom de famille		Prénom	
Profession			
<input type="checkbox"/> Commissaire à l'assermentation <input type="checkbox"/> Juge de paix <input type="checkbox"/> Avocat <input type="checkbox"/> Notaire <input type="checkbox"/> Agent consulaire du gouvernement du Canada			
ADRESSE PROFESSIONNELLE			
Numéro d'appartement ou d'unité		Numéro d'immeuble	Nom de rue
Ville		Province ou territoire	Code postal
Adresse électronique			Numéro de téléphone
DÉCLARATION - déclaration faite devant moi			
Déclaration solennelle			
_____		_____	_____
Signé à (ville et province ou territoire) :		Signature	Date (AAAA-MM-JJ)
(espace vide pour sceau officiel)			

SECTION 5 - AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Les renseignements personnels fournis dans la présente déclaration sont recueillis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) sous l'autorité du *Décret visant la réduction du risque d'exposition à la COVID-19 au Canada (interdiction d'entrée au Canada en provenance des États-Unis)* et du *Décret visant la réduction du risque d'exposition à la COVID-19 au Canada (interdiction d'entrée au Canada en provenance d'un pays étranger autre que les États-Unis)* en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*, et seront utilisés par IRCC et par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour évaluer l'admissibilité du membre de la famille élargie à une dispense des restrictions de voyage concernant l'entrée au pays.

Vos renseignements personnels sont recueillis conformément à votre obligation en vertu du paragraphe 15(1) de la *Loi sur la mise en quarantaine* et pourraient être utilisés ou communiqués aux entités suivantes : d'autres organisations gouvernementales ainsi que des administrations ou organisations provinciales, territoriales, municipales ainsi que leurs institutions. Dans des circonstances limitées et précises, vos renseignements personnels peuvent être utilisés et communiqués sans votre consentement, conformément au paragraphe 8(2) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Vos droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* : En plus d'assurer la protection de vos renseignements personnels, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* vous donne le droit de consulter vos renseignements personnels et d'en demander la correction. De plus amples renseignements sont disponibles dans [Info Source](#). Si la façon dont vos renseignements personnels sont traités ne vous satisfait pas, vous pouvez exercer votre droit de déposer une plainte auprès du [Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#). La collecte, l'utilisation, la communication et la conservation de vos renseignements personnels sont décrites plus en détail dans les fichiers de renseignements personnels PPU 013 et 068 d'IRCC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces droits ou les pratiques de protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec le coordonnateur de la protection de la vie privée de l'Agence de la santé publique du Canada à phac.privacy-vieprivee.aspc@canada.ca.